



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mise en œuvre du référentiel des formations de l'enseignement supérieur de la DGESIP

Laurent Régnier – Directeur de projet FRESQ - Adjoint à la sous-directrice -
Sous-Direction de la Stratégie et Qualité des Formations DGESIP A1
Elsa Pic – cheffe de projet (MOA) FRESQ

26 mai 2025 - Club'U Amue Valenciennes

Ce que fait Fresq aujourd'hui

- Référence et immatricule l'offre de formation reconnue des universités (dont formations de santé), écoles de commerce et écoles d'ingénieurs, soit près de 14 000 diplômes.
- Gère l'intégralité du process de reconnaissance de ces diplômes pour permettre la mise à jour du référentiel
 - Diplômes évalués par la CEFDG ✓
 - Diplômes évalués par la CTI **en cours**
 - Diplômes évalués par la DGESIP et le HCERES **à venir**
- Croise le référentiel avec d'autres données majoritairement ouvertes (diplomation, métier, insertion...) pour permettre leur visualisation et le pilotage de l'offre.



REF



REC



VIZ



Périmètre actuel et à venir de fresq

- **Premier périmètre** finalisé :
 - DAEU, capacité en droit, DEUST, Licence professionnelle, BUT, Licence, Master, ainsi que les formations de santé (DGF, DFA, DES, DESC, diplômes d'état de santé, PASS) et les écoles doctorales.
 - Les titres d'ingénieur diplômés et bachelors en sciences de l'ingénierie de vos écoles d'ingénieurs internes sont également déjà présents dans le référentiel.
- **Périmètre élargi** courant 2026 :
 - diplômes d'établissement conférant grade, y compris en interministériel, DSP et dispositifs PAREO.
- **Hors périmètre** :
 - DU non gradé, formations à l'agrégation non adossées à un Master... toute formation non accréditée ou non labellisée MESR.



Mon université est-elle concernée par fresq cette année ?

Je veux consulter et/ou consolider mon offre de formation dans fresq.

À partir du 26 mai, je peux me connecter à fresq et faire remonter mes remarques à tout moment contact.fresq@enseignementsup.gouv.fr

Dans fresq, mon offre de formation expire à la **rentrée 2025 (vague D)**.

Je n'ai **rien** à faire : le MESR se charge de mettre à jour ma nouvelle offre.

Mon projet d'offre de formation pour la **rentrée 2026 (vague E)** est en cours d'évaluation par le HCERES.

Le MESR se charge de créer mon projet dans fresq et de rentrer les formations avec avis favorable. Je complète et valide le projet à accréditer d'ici le 3 juillet.

Je veux déposer une demande **hors vague** pour la **rentrée 2026**.

Je fais la demande via Fresq entre le 26 mai et le 30 septembre.



Qu'est-ce que Fresq change pour vous ?

- Pas grand-chose pour les démarches liées à l'accréditation, si vous avez connu Pélican, et a fortiori SIREDO :
 - Les demandes ont la même typologie;
 - Le fonctionnement général est le même.
 - Les points différents seront explicités en webinaire.
- Beaucoup de choses en termes de partage et visualisation de votre offre de formation : Fresq a été conçu comme référentiel de l'offre de formation accréditée dans tout l'écosystème, sans ressaisie de votre part . Mais Fresq n'est pas une plateforme grand public.
- Fresq reprendra normalement les fonctionnalités de TMM0 pour la campagne 2026, avec notamment la possibilité de travailler à plusieurs simultanément.



Créer mon projet d'offre à faire évaluer en vue de l'accréditation par le MESR

- Un **seul projet d'offre à déposer**, qui contient l'ensemble des demandes d'évaluation.
- **Nommer votre projet** de façon explicite : par ex. « demandes hors vague pour la rentrée 26 »
- Déposer les **documents nécessaires** à l'instruction.
- Possibilité de formuler des **commentaires** à destination d'autres collègues, de l'agence et/ou du MESR sur le projet d'ensemble et sur chaque demande.



Et après le dépôt du projet ?

- **Notification automatique** quand l'évaluateur a récupéré votre projet d'offre
- L'**évaluation** elle-même (dépôt du dossier) s'effectue **HORS Fresq**.
- **Retour de l'avis** d'évaluation via Fresq : notification automatique.
- **Consolidation** de la demande.
- **Pré-validation** de l'arrêté.
- Bascule automatique dans le référentiel de l'offre accréditée.



Questions fréquentes

- **Fresq n'est pas un site grand public.** L'accès se fait après authentification; il est réservé au MESR, établissements et opérateurs de l'enseignement supérieur.
- Tous vos diplômes ne doivent pas nécessairement faire l'objet de demandes (vous pouvez ignorer le **message d'avertissement**).
- **Commencez à saisir du texte** pour faire apparaître l'aide à la saisie dans fresq.
- Assistance utilisateurs : privilégiez **FRSQA** pour un meilleur suivi de vos demandes. Une adresse générique sera nécessaire.

Echanges